

Société Générale SA – Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022
Réponses aux questions écrites des actionnaires

Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Questions de l'IPAC – Association Loi 1901 3

Société Générale serait impliquée dans le financement de ce projet. Si oui, notre banque a-t-elle mené une enquête de vigilance ? Dans ce cas, quelles sont vos conclusions et, dans le cas contraire, entendez-vous mener une enquête ? 3

Notre groupe a-t-il pris l'engagement de ne pas financer l'exploration et l'exploitation minière des grands fonds marins ? Si non, envisage-t-il de le faire ? 3

Questions de l'ONG Reclaim Finance – Association Loi 1901 4

1) *Votre soutien aux nouveaux projets de production pétrolière et gazière..... 4*

2) *Votre position sur les développeurs de pétrole et de gaz 4*

3) *Vos financements aux pétrole et gaz de schiste..... 5*

4) *Vos financements aux pétrole et gaz non-conventionnels 5*

5) *Votre soutien indirect au projet EACOP de TotalEnergies..... 6*

6) *Préciser et renforcer votre politique charbon pour sortir réellement du charbon..... 6*

a. *Concernant votre politique d'exclusion des entreprises minières 6*

b. *Concernant votre acception des notions de plan de transition et de transition énergétique..... 6*

Questions des Amis de la Terre France – Association Loi 1901 8

1) *Soutien à l'expansion des énergies fossiles et des hydrocarbures non-conventionnels 8*

2) *Soutien à l'expansion des pétrole et gaz de schiste..... 10*

3) *Soutien au développement de l'exploitation gazière au Mozambique 11*

4) *Soutien à l'industrie des énergies fossile en Russie et application des sanctions européennes 13*

Questions de Dominique Leroy, actionnaire individuel 15

A l'occasion de la publication des résultats du 1er trimestre 2022 vous avez confirmé le versement d'un dividende de 1,65 euro par titre, + 1,1 euro par le biais de rachat d'actions. 15

Si le rachat d'actions est ou a été prôné outre-Atlantique ne trouvez-vous pas qu'il s'agisse d'une modalité peu attrayante pour l'actionnaire, soucieux de profiter réellement de l'attribution de sa part du bénéfice de l'entreprise ?..... 15

Si le paiement "cash" est tout à fait tangible, le bénéfice des rachats d'actions semble beaucoup plus aléatoire d'autant que les séquences de rachats ne se réalisent pas forcément aux moments les plus opportuns pour en maximiser l'impact sur le cours de bourse. 15

A ce jour qu'en est-il de la réflexion de notre Conseil et de la Direction générale sur ce thème ?..... 15

Questions de Phitrust 16

1) *Le groupe YUP s'est retrouvé structurellement déficitaire, pourquoi ne pas avoir créé une fondation qui permette d'offrir ce service fondamental sur lequel la banque avait une offre innovante et pertinente ? 16*

2) *Nous observons une dynamique de désengagement des banques internationales en Afrique ; quelle est aujourd'hui la stratégie du groupe Société Générale sur le continent africain ? 16*

Questions de Alain BALESDENT, actionnaire individuel..... 17

- 1) *Quel est le montant annuel facturé par SGSS à notre société pour la gestion des titres des actionnaires au nominatif pur (y compris en facturation interne) ?..... 17*
- 2) *Après avoir constaté que la case "E-relevé" a été cochée dans mon espace Sharinbox sans que je l'aie demandé, Interrogé à ce sujet, SGSS m'a répondu dans Sharinbox une dizaine de jours après : "Nous vous informons que certaines sociétés émettrices ont demandé à ce que les e-relevés soient activés pour leurs titulaires de compte, cette demande d'adhésion n'a pas effectuée par nos services." 17*

Questions de l'IPAC – Association Loi 1901 (questions envoyées par email en date du 8 mai 2022) :

Les grands barrages font très souvent l'objet de polémiques. C'est le cas de celui de Sombwe en République Démocratique du Congo (RDC). D'après de nombreux observateurs, ce projet menace des espèces animales rares du parc national d'Upemba et a fait l'objet d'une évaluation environnementale présentant de graves lacunes. De plus, des accusations sont portées à l'encontre d'un protagoniste du projet qui aurait été impliqué dans des transactions controversées avec la Banque centrale du Congo.

Société Générale serait impliquée dans le financement de ce projet. Si oui, notre banque a-t-elle mené une enquête de vigilance ? Dans ce cas, quelles sont vos conclusions et, dans le cas contraire, entendez-vous mener une enquête ?

Notre groupe a-t-il pris l'engagement de ne pas financer l'exploration et l'exploitation minière des grands fonds marins ? Si non, envisage-t-il de le faire ?

Réponses du Conseil d'administration :

Société Générale n'a pas financé le barrage de Sombwe.

Les politiques environnementales et sectorielles du Groupe n'intègrent pas d'élément spécifique sur l'exploitation minière des grands fonds marins.

En tant que signataire depuis 2007 des Principes de l'Equateur, le Groupe réalise des analyses d'impacts E&S pour les projets financés.

Questions de l'ONG Reclaim Finance – Association Loi 1901 (questions envoyées par email en date du 9 mai 2022) :

- 1) Votre soutien aux nouveaux projets de production pétrolière et gazière
Reconnaissez-vous qu'il est nécessaire d'arrêter dès maintenant l'expansion dans le pétrole et le gaz pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé de neutralité carbone dans une trajectoire +1,5°C ?**

- 2) Votre position sur les développeurs de pétrole et de gaz
Vous engagez-vous à suspendre la fourniture de nouveaux services financiers aux entreprises qui ne renonceraient pas à développer de nouveaux champs et infrastructures de pétrole et de gaz ?**

Réponses du Conseil d'administration :

Les questions 1 et 2 étant liées nous souhaitons y apporter une réponse conjointe

Les récents rapports de l'Agence internationale de l'Energie puis du GIEC sont riches d'enseignements tant sur les trajectoires qu'ils dessinent, que sur la nécessaire acceptation sociale qu'ils requièrent pour leur mise en œuvre effective ainsi que sur les enjeux de sécurité énergétique. Concernant plus précisément le secteur de l'énergie, les trajectoires envisagées sont très différentes entre le charbon qui décline très rapidement, et le pétrole et le gaz qui représentent encore un cinquième du besoin énergétique en 2050. Dans ce contexte, les entreprises du secteur de l'Energie ont amorcé de grandes mutations visant à augmenter leurs investissements dans les énergies renouvelables et l'électricité et à réduire leur activité liée au pétrole et gaz, en ligne avec ces scénarios.

En 2021 Société Générale a renforcé son engagement à aligner ses activités avec les objectifs de l'accord de Paris, en rejoignant, en tant que membre fondateur, la Net-Zero Banking alliance (NZBA) du programme environnemental des Nations Unies. Cette étape est importante car en pratique, elle engage à contribuer à l'atteinte de la cible d'une neutralité carbone mondiale à l'horizon 2050 (autrement appelé trajectoire 1,5°C) plutôt que la cible centrale de l'accord de Paris, de limiter le réchauffement climatique à 2°C. Deux idées guident l'action du Groupe pour contribuer à lutter contre réchauffement climatique. Cet enjeu, à la fois climatique, économique et social ne peut être atteint qu'en mobilisant des coalitions fortes visant cet objectif commun. Par ailleurs, cet enjeu nécessite une déclinaison précise d'actions, en particulier dans les secteurs les plus émissifs, tout en prenant garde aux conséquences croisées, potentiellement néfastes.

La NZBA réunit maintenant plus de 110 banques, soit près de 40% des actifs bancaires internationaux. Cette coalition vise à associer le plus largement possible les institutions financières dans une démarche d'engagement et de transparence. En effet, nous sommes convaincus que des initiatives de place regroupant le plus grand nombre d'institutions financières auront plus d'impact et permettront d'accélérer davantage le changement que des démarches individuelles et isolées. Plus largement que pour NZBA, des équipes Société Générale sont engagées dans une démarche de recherche et développement et participent à des initiatives de place réunissant d'autres institutions financières et le plus souvent des industriels directement concernés par les enjeux du changement climatique. Parmi ces initiatives, on peut citer entre autres Net Zero Asset Owner Alliance, the Hydrogen Council, the Steel Climate-Aligned Finance Working Group et the Aviation Climate-Aligned Finance (CAF) Working Group. Ces coalitions permettent de définir des approches méthodologiques communes visant à accompagner/accélérer la transition énergétique. Elles permettent d'engager la discussion avec les entreprises des secteurs les plus exposés sur leur trajectoire de décarbonation.

Avant de rejoindre NZBA, Société Générale a déjà appliqué des approches scientifiques d'alignement dès 2020 et s'est déjà fixé les cibles suivantes le plus souvent plus ambitieuses que le scénario développement durable de l'AIE qui était disponible à l'époque. Nous en citons quelques-unes ci-dessous

afin de démontrer l'approche complète qui est visée d'un part en réduisant volontairement et rapidement les expositions au secteur de l'extraction pétrolière et gazière, mais aussi en traduisant la transition énergétique nécessaire dans le secteur de la production d'électricité encore largement dépendant des énergies fossiles.

- sortie complète du charbon programmée en 2030 pour les entreprises basées dans les pays de l'UE ou de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- secteur de l'Extraction du pétrole et gaz, réduction de l'exposition d'au moins 10%, en valeur absolue, d'ici 2025.
- secteur de la production d'électricité, réduire le facteur d'émission moyen de son portefeuille de crédit à ce secteur à 67 gCO₂/kWh en 2040, avec des objectifs intermédiaires de 212 gCO₂/kWh et 163 gCO₂/kWh en 2025 et 2030 respectivement.

Par ailleurs après avoir atteint 150 milliards d'euros de contribution au financement de la transition énergétique entre 2019 et 2021, un nouvel objectif a été fixé de finance durable à hauteur de 300 milliards entre 2022 et 2025, à travers une offre de solutions de financement durable dédiée (obligations, prêts, conseil).

Le Groupe continuera dans l'année à fixer des cibles d'alignement 1,5°C s'appuyant sur des approches scientifiques, en ligne avec le cadencement des travaux prévus par la NZBA en 2022 et 2023.

3) Vos financements aux pétrole et gaz de schiste

Quelles mesures allez-vous prendre pour sortir des pétrole et gaz de schiste en 2023 comme vous vous y êtes engagés ?

4) Vos financements aux pétrole et gaz non-conventionnels

Prévoyez-vous de renforcer vos seuils d'exclusion afin de cesser les soutiens indirects au pétrole et au gaz non-conventionnels ?

Prévoyez-vous d'élargir votre politique aux autres pétrole et gaz non conventionnels tels que définis par l'Observatoire de la Finance Durable, notamment les forages ultra profonds ?

Vous engagez-vous à cesser tout soutien aux champs et infrastructures de pétrole et de gaz en Arctique de l'ensemble de vos soutiens financiers ?

Vous engagez-vous à intégrer le périmètre de l'AMAP dans votre politique sectorielle ?

Réponses du Conseil d'administration :

Il convient de noter que la citation de Frédéric Oudéa reprise dans cette question 3, fait référence au retrait des activités Reserve Based Lending onshore (prêts garantis par les réserves) aux Etats Unis. Le Groupe s'est engagé à réduire à zéro d'ici fin 2023 ce portefeuille et avance sur la réalisation de cet objectif.

Au-delà de ce périmètre, et pour compléter les engagements d'alignement 1,5°C présentés en réponse aux questions 1 et 2, le Groupe a renforcé en 2021 sa politique sur le secteur du Pétrole et Gaz¹.

Du fait de l'usage souvent inadéquat (et très hétérogène) fait de la catégorisation de ressources dites « non conventionnelles », le Groupe a fait le choix par souci de clarté et de transparence, de lister les catégories précises auxquelles des exclusions particulières sont appliquées, soit pour des motifs liés aux techniques d'extraction très spécifiques (pétroles issus de sables bitumineux, pétroles extra-lourds, pétrole et gaz de schiste) soit pour des motifs liés à la vulnérabilité très particulière du milieu géographique vis-à-vis d'une exploitation pétrolière (pétrole produit dans l'Arctique, pétrole produit dans l'Amazonie équatorienne).

En pratique sur l'ensemble des catégories listées ci-dessus, Société Générale exclut :

¹ <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/Politique-sectorielle-petrole-gaz.pdf>

- o les nouvelles transactions dédiées portant sur l'exploration et la production de ces catégories d'hydrocarbures ;
- o les acteurs spécialisés (pure players upstream) pour lesquels ces catégories d'hydrocarbures représentent plus de 30% de leur production globale (à noter que ce seuil est appliqué au cumul des catégories précédemment listées);
- o les acteurs diversifiés (upstream, midstream, downstream) pour lesquels la production de ces catégories d'hydrocarbures contribue à plus de 30% de leur chiffre d'affaires global ;
- o concernant le gaz naturel liquéfié en Amérique du Nord – aucun nouveau mandat lié à de nouveaux projets de production et exportation (greenfields ou expansions importantes de capacités existantes);

A noter qu'au titre des vulnérabilités géographiques particulières, le Groupe a intégré des conditions d'exclusion prenant en compte les zones à haute valeur de biodiversité dans sa politique pétrole et gaz ainsi que dans d'autres politiques sectorielles.

5) Votre soutien indirect au projet EACOP de TotalEnergies

Comptez-vous demander à TotalEnergies de renoncer à EACOP ? Vous engagez-vous à suspendre tout nouveau soutien à TotalEnergies tant qu'il ne renonce pas au projet EACOP ?

Réponses du Conseil d'administration :

Indépendamment du projet mentionné ici sur lequel nous n'avons pas de commentaire particulier, nous ne partageons pas l'opinion qui fait le postulat d'un soutien indirect.

6) Préciser et renforcer votre politique charbon pour sortir réellement du charbon

a. Concernant votre politique d'exclusion des entreprises minières

Pour que votre politique permette réellement d'exclure les principales entreprises minières, vous engagez-vous à appliquer votre politique et seuils d'exclusion aux maisons-mères listées sur la Global Coal Exit List et plus seulement aux entités opérant directement ces mines ?

b. Concernant votre acception des notions de plan de transition et de transition énergétique

Quelle est votre définition d'un "plan de transition" et d'une "transition énergétique" acceptable et pouvant justifier la fourniture de produits et services financiers de votre part ? En particulier, confirmez-vous qu'une transition du charbon vers le gaz fossile, qui ne répond pas aux exigences d'une stratégie d'alignement 1,5°C, n'est pas considérée comme une transition énergétique par votre groupe ? Concernant la transition d'entreprises du secteur du charbon vers la biomasse, quelle est votre position ?

Réponses du Conseil d'administration :

Le Groupe s'est engagé à réduire à zéro son exposition au charbon thermique² (mines et production d'électricité) en 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'UE et en 2040 ailleurs.

Conformément à la politique publique du Groupe sur ce secteur, une revue de portefeuille a été réalisée sur toute l'année 2021 visant à identifier les entreprises, qui sont des développeurs de charbon thermique ou qui n'ont pas communiqué un plan de transition cohérent avec nos objectifs de sortie du charbon. Cette revue a conduit à mettre fin à plusieurs relations d'affaire dans une analyse qui prend en compte l'organisation juridique spécifique des groupes clients, leur diversification d'activité et leur gouvernance. La politique publique du Groupe s'applique aux maisons mères ou toute entité d'un groupe dès lors qu'elles génèrent des revenus à partir de charbon thermique (production d'électricité et exploitation minière).

² <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/politique-sectorielle-charbon-thermique.pdf>

A noter que dans la politique publique du Groupe, la notion de « plan de transition » fait systématiquement référence aux objectifs de sortie progressive du Charbon thermique 2030/2040 de Société Générale.

Concernant le gaz, nous considérons, en ligne avec le scénario de l'AIE, que ces technologies ne doivent pas être exclues par principe.

Concernant l'utilisation de la biomasse aucune position n'est arrêtée à date par le Groupe. Des travaux du GIEC montrent que les émissions CO2 peuvent être significatives mais qu'elles sont à mettre en perspective d'un cycle complet des cultures qui absorbent de leur côté du CO2. Vous mentionnez par ailleurs d'autres effets polluants qui peuvent être techniquement surmontés.

Questions des Amis de la Terre France – Association Loi 1901 (questions envoyées par email en date du 9 mai 2022):

1) Soutien à l'expansion des énergies fossiles et des hydrocarbures non-conventionnels

Société Générale s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et s'est fixé un objectif intermédiaire de baisse de 10 % de son exposition à la production de pétrole et de gaz d'ici 2025. Elle a par ailleurs adopté de premières mesures limitant ses soutiens financiers à certains projets et entreprises liés aux hydrocarbures non-conventionnels, notamment aux sables bitumineux, aux pétrole et gaz de schiste, et aux pétrole issus d'une partie de l'Arctique.

Or ces engagements encore très limités ne permettent pas de répondre à la première priorité pour respecter l'Accord de Paris et limiter le réchauffement global à 1,5 °C : cesser tout développement des énergies fossiles.

- L'Agence internationale de l'énergie (AIE) conclut que l'alignement sur une trajectoire de 1,5 °C implique nécessairement la fin de tout investissement dans de nouvelles ressources d'énergies fossiles. En effet, l'AIE indique explicitement que les nouveaux projets d'exploration, de forage ou d'exploitation pétro-gaziers ne sont pas compatibles avec son scénario Net Zero by 2050 (NZE), placé désormais au centre de son World Energy Outlook 2021 (WEO).
- Le Groupe d'experts sur le climat (GIEC) indique dans son dernier rapport d'évaluation n°6 (AR6) d'avril 2022 que consommer les réserves d'énergies fossiles dont l'exploitation est en cours ou prévue nous fera dépasser le budget carbone restant pour rester dans une trajectoire de + 1,5 °C . Il recommande une réduction substantielle de l'utilisation des énergies fossiles, alertant explicitement que "la construction de nouvelles infrastructures fossiles aura pour effet de verrouiller les émissions de gaz à effet de serre"².

Cette demande de cesser de soutenir l'expansion pétrolière et gazière pour s'aligner avec les impératifs scientifiques en matière climatique est par ailleurs partagée par les instances françaises.

- Elle est reprise par le Comité scientifique et d'expertise de l'Observatoire de la finance durable, mandaté sous l'impulsion du gouvernement pour guider et évaluer la décarbonation des acteurs financiers de la place de Paris. Le Comité recommande ainsi l'exclusion des entreprises qui ne renonceraient pas rapidement à développer les hydrocarbures, notamment non-conventionnels.
- Les autorités de régulation financières (AMF et ACPR) déplorent la faiblesse des politiques pétrole et gaz des acteurs de la place. Ils rappellent eux aussi la nécessité impérieuse de réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc les énergies fossiles, en faisant référence aux analyses du GIEC et de l'AIE "notamment à l'égard des investissements impliquant de nouveaux projets de développement de l'offre de charbon, de gaz et de pétrole, ainsi que ceux envisageant l'ouverture de nouvelles centrales à charbon".

Si Société Générale a pris acte de cette réalité scientifique pour le charbon en s'engageant à exclure des entreprises prévoyant de nouveaux projets liés à cette énergie fossile, elle s'est gardée de faire de même pour les pétrole et gaz, y compris pour les non-conventionnels. Société générale est ainsi le 16ème financeur mondial de l'expansion des énergies fossiles depuis 2016. La banque parvient à se hisser à la 1ère place en France des soutiens aux principales entreprises actives dans le pétrole et gaz de schiste, les sables bitumineux et les forages arctiques en 2021.

Questions :

- **Reconnaissez-vous l'impératif de cesser le développement de nouvelles ressources de pétrole et gaz, ligne rouge notamment tracée par l'AIE pour limiter le réchauffement à 1,5 °C ?**
- **Quel scénario énergétique comptez-vous retenir dans la mise en œuvre de votre objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 – hausse de la température limitée à 1,5 °C ? Comptez-vous retenir le scénario Net Zéro 2050 de l'AIE, que vous citiez il y a un an comme instance de référence ?**
- **Comptez-vous mettre fin à tout service financier dédié à de nouveaux projets d'exploration, de production et de transport de pétrole et gaz ?**
- **Comptez-vous mettre fin à tout service financier aux entreprises qui ne renonceraient pas à développer de nouvelles ressources de pétrole et gaz ?**
- **Comptez-vous vous doter d'un véritable échéancier de retrait des pétrole et gaz, afin de garantir une sortie totale d'ici 2035 en Europe et dans l'OCDE et 2050 dans le monde ?**

- **Concernant les pétrole et gaz non-conventionnels plus spécifiquement, comptez-vous renforcer votre politique afin de cesser tout soutien au développement de ces secteurs, via des services financiers aux nouveaux projets ainsi qu'aux entreprises qui les portent ?**
- **Comptez-vous vous doter d'un véritable échéancier de retrait du secteur des pétrole et gaz non-conventionnels, afin de garantir une sortie totale d'ici 2035 ?**
- **Comptez-vous élargir cette même politique à l'ensemble des secteurs des pétrole et gaz non-conventionnels tels que définis par le Comité scientifique de l'Observatoire de la finance durable ?**
- **Sur quelle base de données d'entreprises comptez-vous adosser la mise en œuvre de vos politiques sectorielles ? Concernant les pétrole et gaz, comptez-vous retenir notamment la Global Oil and Gas List (GOGEL), citée comme référence par le Comité scientifique de l'Observatoire de la finance durable comme par l'AMF et l'ACPR ?**

Réponses du Conseil d'administration :

Les récents rapports de l'Agence internationale de l'Energie puis du GIEC sont riches d'enseignements tant sur les trajectoires qu'ils dessinent, que sur la nécessaire acceptation sociale qu'ils requièrent pour leur mise en œuvre effective ainsi que sur les enjeux de sécurité énergétique. Concernant plus précisément le secteur de l'énergie, les trajectoires envisagées sont très différentes entre le charbon qui décline très rapidement, et le pétrole et le gaz qui représentent encore un cinquième du besoin énergétique en 2050. Dans ce contexte, les entreprises du secteur de l'Energie ont amorcé de grandes mutations visant à augmenter leurs investissements dans les énergies renouvelables et l'électricité et à réduire leur activité liée au pétrole et gaz, en ligne avec ces scénarios. Nous confirmons que les travaux de l'AIE constituent une référence méthodologique centrale dans la définition des cibles d'alignement sur lesquelles le Groupe travaille.

En 2021 Société Générale a renforcé son engagement à aligner ses activités avec les objectifs de l'accord de Paris, en rejoignant, en tant que membre fondateur, la Net-Zero Banking alliance (NZBA) du programme environnemental des Nations Unies. Cette étape est importante car en pratique, elle engage à contribuer à l'atteinte de la cible d'une neutralité carbone mondiale à l'horizon 2050 (autrement appelé trajectoire 1,5°C) plutôt que la cible centrale de l'accord de Paris, de limiter le réchauffement climatique à 2°C. Deux idées guident l'action du Groupe pour contribuer à lutter contre réchauffement climatique. Cet enjeu, à la fois climatique, économique et social ne peut être atteint qu'en mobilisant des coalitions fortes visant cet objectif commun. Par ailleurs, cet enjeu nécessite une déclinaison précise d'actions, en particulier dans les secteurs les plus émissifs, tout en prenant garde aux conséquences croisées, potentiellement néfastes.

La NZBA, réunit maintenant près de 40% des actifs bancaires internationaux. Cette coalition vise à associer le plus largement possible les institutions financières dans une démarche d'engagement et de transparence. En effet, nous sommes convaincus que des initiatives de place regroupant le plus grand nombre d'institutions financières auront plus d'impact et permettront d'accélérer davantage le changement que des démarches individuelles et isolées. Plus largement que pour NZBA, des équipes Société Générale sont engagées dans une démarche de recherche et développement et participent à des initiatives de place réunissant d'autres institutions financières et le plus souvent des industriels directement concernés par les enjeux du changement climatique. Parmi ces initiatives, on peut citer entre autres Net Zero Asset Owner Alliance, the Hydrogen Council, the Steel Climate-Aligned Finance Working Group et the Aviation Climate-Aligned Finance (CAF) Working Group. Ces coalitions permettent de définir des approches méthodologiques communes visant à accompagner/accélérer la transition énergétique. Elles permettent d'engager la discussion avec les entreprises des secteurs les plus exposés sur leur trajectoire de décarbonation.

Avant de rejoindre NZBA, Société Générale a déjà appliqué des approches scientifiques d'alignement dès 2020 et s'est déjà fixé les cibles suivantes le plus souvent plus ambitieuses que le scénario développement durable de l'AIE qui était disponible à l'époque. Nous en citons quelques-unes ci-dessous afin de démontrer l'approche complète qui est visée d'un part en réduisant volontairement et

rapidement les expositions au secteur de l'extraction pétrolière mais aussi en traduisant la transition énergétique nécessaire dans le secteur de la production d'électricité encore largement dépendant des énergies fossiles.

- sortie complète du charbon programmée en 2030 pour les entreprises basées dans les pays de l'UE ou de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- secteur de l'Extraction du pétrole et gaz, réduction de l'exposition d'au moins 10%, en valeur absolue, d'ici 2025.
- secteur de la production d'électricité, réduire le facteur d'émission moyen de son portefeuille de crédit à ce secteur à 67 gCO₂/kWh en 2040, avec des objectifs intermédiaires de 212 gCO₂/kWh et 163 gCO₂/kWh en 2025 et 2030 respectivement.

Par ailleurs après avoir atteint 150 milliards d'euros de contribution au financement de la transition énergétique entre 2019 et 2021, un nouvel objectif a été fixé de finance durable à hauteur de 300 milliards entre 2022 et 2025, à travers une offre de solutions de financement durable dédiée (obligations, prêts, conseil).

Le Groupe continuera dans l'année à fixer des cibles d'alignement 1,5°C s'appuyant sur des approches scientifiques, en ligne avec le cadencement des travaux prévus par la NZBA en 2022 et 2023.

Du fait de l'usage souvent inadéquat (et très hétérogène) fait de la catégorisation de ressources dites « non conventionnelles », le Groupe a fait le choix par souci de clarté et de transparence, de lister les catégories précises auxquelles des exclusions particulières sont appliquées, soit pour des motifs liés aux techniques d'extraction très spécifiques (pétroles issus de sables bitumineux, pétroles extra-lourds, pétrole et gaz de schiste) soit pour des motifs liés à la vulnérabilité très particulière du milieu géographique vis-à-vis d'une exploitation pétrolière (pétrole produit dans l'Arctique, pétrole produit dans l'Amazonie équatorienne).

En pratique sur l'ensemble des catégories listées ci-dessus, Société Générale exclut :

- o les nouvelles transactions dédiées portant sur l'exploration et la production de ces catégories d'hydrocarbures ;
- o les acteurs spécialisés (pure players upstream) pour lesquels ces catégories d'hydrocarbures représentent plus de 30% de leur production globale (à noter que ce seuil est appliqué au cumul des catégories précédemment listées);
- o les acteurs diversifiés (upstream, midstream, downstream) pour lesquels la production de ces catégories d'hydrocarbures contribue à plus de 30% de leur chiffre d'affaires global ;
- o concernant le gaz naturel liquéfié en Amérique du Nord – aucun nouveau mandat lié à de nouveaux projets de production et exportation (greenfields ou expansions importantes de capacités existantes);

A noter qu'au titre des vulnérabilités géographiques particulières, le Groupe a intégré des conditions d'exclusion prenant en compte les zones à haute valeur de biodiversité dans sa politique pétrole et gaz ainsi que dans d'autres politiques sectorielles.

2) Soutien à l'expansion des pétrole et gaz de schiste

L'industrie des pétrole et gaz de schiste représente une menace majeure : pollution de l'air, contamination de l'eau, cause de maladies et risques pour la santé publique, tremblements de terre... Le boom de l'exploitation et de l'exportation de ces ressources d'énergies fossiles, principalement aux Etats-Unis est également une des premières menaces pour le climat mondial. Les Etats-Unis sont en effet le pays qui prévoit le plus fort développement de sa production pétrolière et gazière d'ici 2050, un développement quasi exclusivement basé sur les hydrocarbures de schiste. L'exploitation prévue d'ici 2050 du bassin Permien, plus gros au monde et situé aux Texas et Nouveau-Mexique, pourrait à elle seule consommer 10 % du budget carbone restant pour rester dans la limite de + 1,5 °C de réchauffement global.

Prenant dans une certaine mesure acte de ces impacts, Frédéric Oudéa a déclaré fin 2021 que Société Générale renonçait immédiatement à financer le secteur et en sortirait définitivement en 2023. Mais cette annonce ne s'est pas traduite dans votre nouvelle politique pétrole et gaz, dont les avancées sont très limitées. En effet, et contrairement aux recommandations du Comité scientifique de l'Observatoire de la

finance durable formulées en la matière, votre banque n'a absolument pas renoncé à soutenir l'expansion des hydrocarbures de schiste ni acté de calendrier de sortie définitive, sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Ainsi, entre 2016 et 2021, Société Générale a accordé plus de 6 milliards de dollars au secteur³. Elle figure parmi les 10 principaux soutiens d'ExxonMobil et Chevron dont les pétrole et gaz de schiste représentent plus de 20 % de la production et plus de 30 % des plans d'expansion à court terme selon le Banking On Climate Chaos.

Par ailleurs, vous vous êtes engagés l'année dernière à stopper tout soutien dédié aux projets de terminaux d'exportation de GNL en Amérique du Nord. Là encore cette mesure est incohérente et trop inefficace : elle accorde une exception explicite aux projets dans lesquels vous êtes déjà active ; elle ne couvre pas les autres infrastructures de transport et transformation ; elle ne prévoit rien pour les entreprises qui portent ces projets. Société Générale reste ainsi conseiller financier et pourrait participer au financement de deux nouveaux projets de GNL : Rio Grande LNG et Driftwood LNG.

Questions :

- **Quelles mesures allez-vous prendre pour sortir des pétrole et gaz de schiste en 2023 comme vous vous y êtes engagés ?**
- **Vous engagez-vous à conditionner vos soutiens aux entreprises actives dans l'upstream comme dans le midstream à l'arrêt de tout nouvel investissement lié aux pétrole et gaz de schiste ?**
- **Vous engagez-vous à cesser tout soutien dédié aux nouveaux projets liés aux pétrole et gaz de schiste, y compris à l'ensemble des nouvelles infrastructures sur toute la chaîne de valeur dont les oléoducs, gazoducs et terminaux d'importation ?**
- **Quels critères retenez-vous précisément derrière l'exclusion des "projets greenfield ou expansions importantes" de GNL figurant à votre politique pétrole et gaz ?**
- **Jusque quand vous engage votre contrat de conseiller financier sur Rio Grande LNG ? Sur Driftwood LNG ? Vous engagez-vous à mettre un terme à ces contrats ? Si non, pourquoi ?**
- **Tout nouveau service financier accordé à des terminaux de GNL nord-américains irait en contradiction avec les mesures inscrites à votre politique pétrole et gaz. Cela vaut pour les projets pour lesquels votre groupe est actuellement mandaté, le financement étant un service tout à fait séparé du conseil. Dès lors, vous engagez-vous à ne pas participer au financement des projets Rio Grande LNG et Driftwood LNG ? Si non, pourquoi ?**

Réponses du Conseil d'administration :

Nous vous confirmons que le Groupe maintient son engagement de sortie complète d'ici fin 2023 des activités de Reserve Based Lending (prêts garantis par les réserves) onshore aux Etats-Unis. Le Groupe avance dans la réalisation de cet objectif.

Nous n'avons pas de commentaire particulier sur les projets mentionnés.

La participation de notre Banque au financement de tout projet de gaz naturel liquéfié, en Amérique du Nord et ailleurs, sera conditionnée à son alignement avec les engagements du Groupe, y compris en matière environnementale et sociale et de respect des Droits Humains.

3) Soutien au développement de l'exploitation gazière au Mozambique

Les Amis de la Terre alertent depuis 2017 les acteurs financiers français sur les graves impacts des projets d'exploitation et d'exportation de gaz au nord du Mozambique. Société Générale semble n'avoir aucunement pris acte de ces risques. Après avoir financé le premier projet porté par ENI, Coral South FLNG, la banque s'est engagée en tant que conseiller financier et que financeur dans le second projet, celui de TotalEnergies,

³ Banking on Climate Chaos (2022). www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSP_READ.pdf

Mozambique LNG. Rappelons ici que Natixis et BNP Paribas ont pour leur part refusé de participer à ce financement.

Société Générale fait par ailleurs partie des 10 principaux soutiens de TotalEnergies entre 2016 et 2021, et soutient à ce titre directement et indirectement les activités de Total au Mozambique.

Nous avons déjà et de manière répétée décrit à votre banque une situation critique. Celle-ci est devenue encore plus grave depuis l'attaque de Palma en mars 2021, et depuis la déclaration de "force majeure", l'évacuation du site et la suspension de son projet par Total en avril 2021.

Amnesty International dresse un tableau sombre des abus et des violations des droits humains perpétrés par les insurgés, qui comprennent des décapitations et découpages en morceaux de personnes. De jeunes garçons et filles sont enlevés pour faire partie des milices. Les violences sexuelles sont courantes et généralisées. Par conséquent, les attaques contre les civils ont entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes et une crise humanitaire de grande ampleur dans la région. Depuis le début du conflit en 2017, au moins 750 000 personnes ont été déplacées pour échapper aux violences et ce nombre devrait atteindre 1 million de personnes d'ici juin 2022 selon le HCR. Il existe un besoin urgent de nourriture, d'abris, de services de santé et de protection, tant pour les réfugiés que pour les personnes restées sur place. En 2021, il a été estimé qu'environ 1,3 million de personnes à Cabo Delgado avaient besoin d'une assistance humanitaire et d'une protection urgentes.

Le gouvernement mozambicain intervient en déployant des militaires, dont l'armée rwandaise et des sociétés de sécurité privées qui, à leur tour, violent les droits humains et contribuent à aggraver la crise. Les journalistes et les militants associatifs qui rendent compte du conflit sont intimidés, détenus illégalement, voire torturés ou portés disparus, ce qui empêche de se faire une idée précise de la situation actuelle dans le Cabo Delgado 7.

La sécurité et la stabilité de la région ont été érodées à un point tel qu'aucune solution durable n'est envisageable dans un avenir proche. Les insurrections dans le Cabo Delgado sont enracinées dans la pauvreté systémique et structurelle et dans le mécontentement social, économique et politique généralisé de la population, et en particulier des jeunes⁹. La crise humanitaire qui découle du conflit et qui n'est pas encore résolue, ainsi que la violence perpétrée par les forces gouvernementales et les sociétés de sécurité privées, alimentent les insurrections. Si ces problèmes ne sont pas résolus, le conflit continuera de s'intensifier. Toute solution durable nécessitera une stratégie globale et à long terme qui prenne en compte tous les aspects ayant contribué à l'effondrement social, en garantissant une forte participation de la population locale. La poursuite de l'exploitation et de l'exportation de gaz n'est pas ici la solution.

En outre, le Mozambique ne tirera pas d'avantage économique de ces projets. Un rapport d'Open Oil montre que le fait qu'Eni, ExxonMobil et Total aient mis en place pour ces projets des véhicules financiers dans le paradis fiscal de Dubaï, signifie que le Mozambique perdra 5 milliards de dollars de revenus fiscaux.

Malgré ces impacts et risques critiques, TotalEnergies vise de redémarrer son projet au Mozambique en 2022. En outre, un troisième projet, Rovuma LNG, mené par ExxonMobil, est toujours sur la table, même s'il est retardé.

Au regard des abus commis contre les populations locales, de la situation sécuritaire intenable, des graves problèmes sociaux et économiques générés par l'industrie fossile et l'arrivée des entreprises étrangères, et des conséquences climatiques et environnementales des projets gaziers, ceux-ci ne doivent pas se développer. Il semble à minima indispensable avant toute décision de relancer Mozambique LNG que TotalEnergies engage un nouveau processus de due diligence et présente une nouvelle évaluation du contexte et des impacts du projet.

Questions :

- **Quelles sont vos conditions pour débloquer les tranches actuellement en attente pour Mozambique LNG si la force majeure est levée ?**

- **Depuis le moment où vous avez décidé d'apporter un soutien financier à Mozambique LNG en 2020, la situation a fondamentalement changé sur le terrain : des milliers de réfugiés vivent dans des camps près d' Afungi, des troupes militaires étrangères sont arrivées à Cabo Delgado, l'évolution future de l'insurrection reste imprévisible, les communautés déplacées ne peuvent pas accéder aux terres qu'elles étaient censées recevoir comme compensations et vivent de l'aide alimentaire. En outre, un juge de la Haute Cour britannique a reconnu, dans son jugement sur le soutien de l'UKEF au Mozambique LNG, que l'évaluation des impacts climatiques de Mozambique LNG était inadéquate. Dans ces circonstances, et notamment en tant que conseiller financier sur le projet, avez-vous l'intention de demander à TotalEnergies de revoir le processus de due diligence et de présenter une nouvelle évaluation des risques pour Mozambique LNG avant toute décision sur l'avenir du projet ? Si non, pouvez-vous expliquer pourquoi ?**
- **Que pense votre banque de financer un projet gazier protégé par des troupes militaires étrangères si TotalEnergies demande un périmètre étendu autour d' Afungi sécurisé par des troupes étrangères pour relancer le projet ?**
- **Vous engagez-vous à suspendre tout nouveau soutien à TotalEnergies jusqu'à ce que le groupe abandonne le projet Mozambique LNG ?**
- **Vous engagez-vous à ne fournir aucuns nouveaux services financiers au développement gazier au Mozambique, y compris Rovuma LNG ?**
- **Sachant que le Mozambique est producteur d'électricité depuis des décennies et que, malgré cela, seulement 30 % de la population a accès à l'électricité et que la majorité de la population vit dans la pauvreté, et compte tenu des arrangements fiscaux des principaux opérateurs, quelles garanties avez-vous que les projets bénéficieront à l'économie et à la population du Mozambique**

Réponses du Conseil d'administration :

Nous souhaitons en premier lieu rappeler que le Groupe Société Générale est présent localement par sa filiale Banco Société Générale Mozambique SA. Société Générale continue de soutenir l'économie locale en accord avec les engagements du Groupe notamment en matière environnementale et sociale, de respect des Droits Humains et de corruption.

Société Générale reste mandaté en tant que Conseiller financier et prêteur sur le Projet Mozambique LNG déclaré en état de force majeure depuis l'année dernière. Alors que la situation en matière de sécurité s'améliore dans la Province de Cabo Delgado, d'autres améliorations soutenues seront nécessaires avant que la construction ne puisse reprendre.

Depuis le début de notre mandat de Conseiller financier, nous nous sommes assurés que l'opérateur, initialement Anadarko Petroleum Corporation, remplacé par TOTAL en Septembre 2019, soit conscient de l'importance des enjeux environnementaux et sociaux (E&S) et s'engage à développer le projet conformément aux standards E&S internationaux, incluant les Principes de l'Equateur et les Standards de Performance du Groupe Banque Mondiale, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains, ainsi que les Approches Communes de l'OCDE. Pour rappel, le Projet et TOTAL sont adhérents aux Principes Volontaires sur la Sécurité et Droits Humains.

Société Générale reste pleinement engagé auprès de ses clients et partenaires pour soutenir le retour à une situation stable et normalisée nécessaire avant une reprise des activités de Mozambique LNG.

Nous n'avons pas de commentaire particulier sur les autres projets mentionnés.

4) Soutien à l'industrie des énergies fossile en Russie et application des sanctions européennes

Depuis le 24 février 2022, la guerre criminelle menée par Poutine en Ukraine appelle plus que jamais à rompre toute relation avec l'industrie fossile russe. Avec 40 % du budget fédéral de pays provenant de cette industrie, il est en effet établi que l'effort de guerre du Kremlin repose en grande partie sur l'exportation des pétrole et gaz.

Alors que prenant acte de ce soutien clé, l'ensemble des majors pétrolières et gazières européennes ont depuis des semaines annoncé leur retrait de Russie, TotalEnergies refuse de faire de même. Le groupe français s'est en effet contenté de premières annonces timides sur le sujet, mais demeure bel et bien engagé dans le secteur : actionnaire à 19,40 % de Novatek ; participation dans le terminal de GNL existant Yamal LNG et dans celui en projet Arctic LNG 2 ; actionnaire majoritaire du champ gazier de Termokarstovoye ; implication dans le projet pétrolier Kharyaga.

En tant que l'un des plus gros financeurs de TotalEnergies, Société Générale porte une lourde responsabilité dans les activités toxiques de la multinationale en Russie.

En tant que banque européenne, vous êtes également concernée par les sanctions européennes. Les sanctions en date du 15 mars 2022 prévoient notamment l'interdiction pour toutes les institutions financières relevant de la juridiction de l'Union européenne d'accorder de nouveaux soutiens financiers aux entreprises énergétiques russes et aux entreprises énergétiques non russes opérant dans le secteur énergétique russe. À condition que la France n'ait pas accordé de dérogation spéciale à TotalEnergies en informant la Commission européenne et les Etats membres – tel que prévu dans le texte –, Société Générale devrait en application de ces sanctions avoir suspendu tout nouveau service financier à la major française, depuis mi-mars et aussi longtemps que celle-ci restera en Russie.

Questions :

- **Avez-vous, en application des sanctions européennes, suspendu tout nouveau service financier à l'ensemble des entreprises énergétiques russes et des entreprises énergétiques non russes opérant dans le secteur énergétique russe ? Si non, pourquoi ?**
- **Avez-vous, en application des sanctions européennes, suspendu tout nouveau service financier à TotalEnergies ? Si non, pourquoi ?**
- **Vous engagez-vous si cela n'est pas le cas aujourd'hui à suspendre tout nouveau soutien à l'ensemble des entreprises énergétiques opérant en Russie ?**
- **Vous engagez-vous si cela n'est pas le cas aujourd'hui à suspendre tout nouveau soutien à TotalEnergies tant qu'il n'aura pas annoncé son retrait complet de Russie ?**

Réponses du Conseil d'administration :

Nous vous confirmons que la Société Générale se conforme strictement aux réglementations en vigueur en matière de sanctions et embargos édictées par les autorités compétentes, dont les autorités européennes.

Du point de vue européen, la Russie fait l'objet de restrictions qui visent certaines personnes physiques ou morales, ainsi que des restrictions à l'importation et à l'exportation, notamment en lien avec le secteur de l'énergie russe. Ces restrictions visent notamment la vente, l'exportation de biens et technologies propices à une utilisation dans le raffinage de pétrole ou l'accord de nouveaux prêts ou de nouveaux crédits à, toute entité ou tout organisme établi selon le droit de la Russie ou de tout autre pays tiers et opérant dans le secteur de l'énergie en Russie. En application stricte de ces réglementations, certaines transactions concernant des activités relatives à l'importation de pétrole et de gaz d'origine russe dans l'Union européenne peuvent être autorisées.

Questions de Dominique Leroy, actionnaire individuel (*questions envoyées par email en date du 10 mai 2022*) :

A l'occasion de la publication des résultats du 1er trimestre 2022 vous avez confirmé le versement d'un dividende de 1,65 euro par titre, + 1,1 euro par le biais de rachat d'actions.

Si le rachat d'actions est ou a été prôné outre-Atlantique ne trouvez-vous pas qu'il s'agisse d'une modalité peu attrayante pour l'actionnaire, soucieux de profiter réellement de l'attribution de sa part du bénéfice de l'entreprise ?

Si le paiement "cash" est tout à fait tangible, le bénéfice des rachats d'actions semble beaucoup plus aléatoire d'autant que les séquences de rachats ne se réalisent pas forcément aux moments les plus opportuns pour en maximiser l'impact sur le cours de bourse.

A ce jour qu'en est-il de la réflexion de notre Conseil et de la Direction générale sur ce thème ?

Réponses du Conseil d'administration :

Le rachat d'actions, constitue une modalité de retour aux actionnaires au même titre que le dividende en numéraire.

Les opérations de rachat d'actions sont en effet bénéfiques pour les actionnaires :

(1) Les rachats d'actions sont économiquement d'autant plus intéressants pour l'actionnaire que le titre est décoté par rapport à sa valeur intrinsèque, mesurée par l'actif net tangible. Or à fin décembre, celui-ci s'élevait à 61,1 euros par action. Dans un tel contexte de décote, le rachat d'actions contribue donc à revaloriser le cours du titre.

(2) Les actions, rachetées sur le marché au prix de marché, sont ensuite annulées. Si le nombre d'actions diminue, à valorisation globale de l'entreprise équivalente, la valeur intrinsèque de chaque action s'accroît.

(3) La rachat d'actions impacte positivement le dividende par action pour le futur. En effet le dividende par action se calcule en rapportant le montant global alloué au dividende par le nombre d'actions. Si le nombre d'actions diminue, à distribution globale égale, le dividende par action augmente mécaniquement.

Questions de Phitrust (*questions envoyées par email en date du 11 mai 2022*) :

Réponses du Conseil d'administration :

En mars 2022, la Société Générale a annoncé l'arrêt de la banque en ligne YUP.

- 1) Le groupe YUP s'est retrouvé structurellement déficitaire, pourquoi ne pas avoir créé une fondation qui permette d'offrir ce service fondamental sur lequel la banque avait une offre innovante et pertinente ?**

En vue de répondre au besoin d'inclusion financière en Afrique subsaharienne, Société Générale avait fait le choix en 2016 d'émettre et de distribuer de la monnaie électronique en propre, avec la création de YUP. Cette activité n'est pas parvenue à trouver son équilibre du fait notamment de l'émergence de nouveaux acteurs, les opérateurs téléphoniques ayant moins de contraintes réglementaires.

Le Groupe a pris l'option d'un retrait responsable de cette activité en accompagnant ses clients et ses collaborateurs. L'ensemble de ces dispositions a bien évidemment été revue par les régulateurs locaux et fait l'objet d'une communication adaptée. Société générale poursuit son action en matière d'inclusion financière en se rapprochant d'acteurs plus experts et d'institutions financières de microfinance déjà présentes sur le continent (par exemple : prise de participation au sein d'Advans ou de Boabab).

- 2) Nous observons une dynamique de désengagement des banques internationales en Afrique ; quelle est aujourd'hui la stratégie du groupe Société Générale sur le continent africain ?**

Société Générale dispose d'un leadership et d'une présence historique sur le continent : plus de 110 ans au Maroc, 60 ans en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Cameroun et près de 2/3 de nos ressources sont positionnées sur des filiales. La région Afrique représente environ 8% des revenus du Groupe (soit 1,8 milliard d'euros en 2021). Cet ancrage a été renforcé au cours des 3 dernières années par la création de directions Régionales pour déployer des centres de décision au plus près des clients et d'une direction informatique commune pour l'Afrique subsaharienne (SG ABS) basée à Casablanca (Maroc).

Le Groupe veille à accompagner les grandes transformations du continent par :

- le développement d'infrastructures dans le cadre du programme « Grow With Africa » (avec des plateformes de financement dédiées en place à Abidjan, en Algérie et au Maroc),
- l'accompagnement de ces grands clients en matière de transition énergétique,
- le renforcement des parcours digitaux pour servir de manière plus inclusive l'ensemble de nos clients.

Questions de Alain BALESDENT, actionnaire individuel (questions envoyées par email en date du 11 mai 2022):

Réponses du Conseil d'administration :

- 1) **Quel est le montant annuel facturé par SGSS à notre société pour la gestion des titres des actionnaires au nominatif pur (y compris en facturation interne) ?**

Le coût de la prestation de Société Générale Securities Services (SGSS) pour la tenue du registre nominatif est supporté par l'émetteur, conformément aux principes de traitement des actionnaires au nominatif pur. Les relations commerciales entre SGSS et les émetteurs sont régies par des contrats dont le contenu est adapté aux divers services rendus et l'information demandée ne saurait être rendue publique sans porter atteinte au secret des affaires. Pour l'actionnaire au nominatif, les principaux frais dont il aura à s'acquitter, de la même manière que si ses titres étaient détenus au porteur, sont les frais de courtage portant sur les ordres d'achat ou de vente. Vous trouverez de plus amples informations dans le Guide de l'actionnaire au nominatif accessible via le lien suivant :

https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2022-02/Guide_du_Nominatif.pdf

- 2) **Après avoir constaté que la case "E-relevé" a été cochée dans mon espace Sharinbox sans que je l'aie demandé, Interrogé à ce sujet, SGSS m'a répondu dans Sharinbox une dizaine de jours après : "Nous vous informons que certaines sociétés émettrices ont demandé à ce que les e-relevés soient activés pour leurs titulaires de compte, cette demande d'adhésion n'a pas effectuée par nos services."**

En raison de possibles difficultés d'acheminement de courrier liées à la crise sanitaire, la Société Générale a souhaité sécuriser la mise à disposition auprès des actionnaires des relevés de portefeuille et des IFU, depuis 3 ans, en les publiant systématiquement dans le site web Sharinbox réservé aux actionnaires, même pour les actionnaires non abonnés aux e-relevés. Cependant, si la case e-relevés a été cochée dans votre espace Sharinbox, vous pouvez modifier cette option facilement et à tout moment. Vous pouvez contacter le Centre de Relation Clients Nomilia pour vous aider dans cette démarche.